

PROCÈS-VERBAL

Liste de présence

Présidence : Gilles ZOPPI.

Membres du Conseil Fédéral présents :

Christine **BAROCHE**, Marie-Laure **BRUNAUD**, Alfred **DEFONTIS**, Jean-Claude **ESNAULT**, Marc **FAYET**, Carole **GAMBA**, Catherine **GASTOU**, Alain **GHILONI**, Sabrina **JONNIER DE HARO** (en visioconférence), Christian **LAZARINI**, Philippe **LIMOUSIN**, Didier **MARCHAND**, Joël **MARTINEZ**, Vincent **MARGOTTON**, Éric **PIHET**, Jean-Michel **RICHEFORT**, Nicolas **ROUGEON**, Bernard **SINEUX** (en visioconférence), Frédéric **THEOBALD**, Nathalie **THIMEL-BLANCHOZ**, Jean-Yves **THIVER**, Yannick **TIREL**.

Membres du Bureau Exécutif présents :

Michel **CALLOT**, Président du Bureau Exécutif ; Yannick **POUEY**, Secrétaire Général du Bureau Exécutif ; Patrick **CLUZAUD** ; Gilles **DA COSTA** ; Sylvain **DUPLOYER** ; Cathy **MONCASSIN** ; Marie-Françoise **POTEREAU** ; Marc **TILLY**.

Membres du Conseil Fédéral excusés :

Laurie **BERTHON**, Benoît **CORDIER**, Vincent **DEDIEU**, Magali **DRÉAN**, Gwénaëlle **MADOUAS**, Roland **MONTÉNAT**, Denis **REPÉRANT**, Pascal **SERGENT**, Jacky **TARENNE**.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Tristan **HORREAUX**, Directeur Marketing et Communication ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur administratif et financier ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Membres du Bureau Exécutif excusés :

Éric **JACOTÉ**.

Invité :

Tommy **VANOUDENDYCKE**.

Invité excusé

Éric **MEINADIER**.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL.....	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 14 ET 15 JUIN 2024 ET DU PROCÈS-VERBAL DU 30 JUILLET 2024	3
III.	VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC	3
IV.	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF	11
V.	INTERVENTIONS	13
VI.	COMMISSIONS SPORTIVES	18
VII.	RETOUR SUR LES JOP 2024	21
VIII.	SITUATION FINANCIÈRE.....	22
IX.	AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE TRAPPES.....	26
X.	ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DÉCEMBRE 2024 ET FÉVRIER 2025	26
XI.	POINT ACTIVITÉ MARKETING ET COMMUNICATION.....	29
XII.	QUESTIONS ET PROPOSITIONS ISSUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL.....	31
XIII.	ÉPREUVES OFFICIELLES	33

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Fédéral.

Il indique qu'il s'agit du dernier Conseil Fédéral de la mandature puisque les élections fédérales auront lieu au mois de décembre et donneront lieu à une configuration différente en raison des changements apportés aux modalités d'élection. Il adresse tous ses remerciements aux membres du Conseil Fédéral pour le travail accompli lors de cette mandature. En dépit d'une assiduité assez inégale de ses Élus lors des séances, cette instance de gouvernance a rempli son rôle et a pu fonctionner dans des conditions satisfaisantes. Pour autant, il importe d'expliquer ce rôle sur le terrain, car de nombreux acteurs locaux ignorent les fonctions dévolues au Conseil Fédéral.

Le Président remercie également les invités que sont Xavier JAN, président de la LNC, Christophe MANIN, directeur technique national, Éric MEINADIER, directeur de la médecine fédérale pour leur présence assidue.

Il signale la présence exceptionnelle de Tommy VANOUENDYCKE, président du Comité Régional de Nouvelle-Calédonie, et souhaite la bienvenue à Tristan HORREAUX, nouveau directeur Marketing et Communication.

Didier MARCHAND est nommé secrétaire de séance.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 14 ET 15 JUIN 2024 ET DU PROCÈS-VERBAL DU 30 JUILLET 2024

Le procès-verbal du Conseil Fédéral des 14 et 15 juin 2024 et le procès-verbal du 30 juillet 2024 sont approuvés à l'unanimité des présents.

III. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC

En préambule, Michel CALLOT tient à saluer la grande qualité des échanges qui ont émaillé les différents travaux réalisés conjointement par le Conseil Fédéral et le Siège fédéral.

Il fait part du décès de Michel MEUNIER, acteur du cyclisme sur Piste, dirigeant extrêmement impliqué et empreint de sa passion.

Le Conseil Fédéral lui dédie sa séance de ce jour et adresse toutes ses profondes condoléances à ses proches et à sa famille qui perdent un être cher, subitement disparu.

1. Statistiques

Yannick POUÉY annonce que la FFC compte 107 648 licenciés au 30 septembre 2024, soit une très légère baisse de 0,17 % (-179 licenciés) par rapport au 30 septembre 2023.

Il précise que la densité des votants ne se fera pas sur la base de ces 107 648 licenciés. En effet, dans le cadre de l'application *stricto sensu* des statuts, les nouvelles licences 2025 prises avant le 30 septembre 2024 devront être comptabilisées dans cette base.

Les territoires métropolitains accusent une très légère contraction (-0,28 %), tandis que les comités ultramarins sont en progression (+1,77 %). Tous Comités Régionaux confondus, sept sont en hausse (quatre comités ultramarins et trois comités métropolitains) parmi lesquels figure le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes qui enregistre une croissance de 2,91 % de ses licenciés par rapport à la saison précédente lors de laquelle son nombre avait également progressé. Cette évolution positive témoigne de l'efficacité de l'accompagnement mis en place en direction des clubs.

Le nombre de femmes licenciées poursuit sa croissance puisqu'il s'élève à 13 653. Les femmes représentent 12,68 % de la totalité des effectifs, soit 370 licenciées de plus par rapport au 30 septembre 2023 (pour rappel, la saison 2023 avait enregistré 500 licenciées supplémentaires).

S'agissant des activités, les principales données sont les suivantes :

- Cyclisme dit traditionnel : +1,27 %, dont +0,71 % pour la Route. Cette progression va à rebours des préjugés et démontre que le cyclisme dit traditionnel se consolide, et ce, nonobstant les difficultés liées à sa pratique.
- VTT : -0,87 %. La baisse la plus importante concerne la Cross-country (-3,28 %), alors que le nombre de licenciés était déjà en retrait en 2023. La problématique de captation demeure prégnante.
- BMX : -3,28 %. Il est avéré que ce recul est lié au fait que certains clubs ne licencient pas les adhérents qui ne font pas de compétitions. La FFC mène une réflexion pour enrayer cette pratique.
- Autres disciplines : +18,70 %.

En ce qui concerne les blocs de licences, les éléments saillants sont les suivants :

- Compétition : +5,33 %. Contrairement aux idées reçues, ce bloc continue d'attirer des licenciés.
- Jeunesse : -4,38 %, soit une perte de 1 947 licenciés. Excepté les Baby Vélo et les U17, toutes les catégories sont en baisse, tendance qui perdure depuis plusieurs années.

- Sport : +8,04 %. Si les licences Encadrements sont en retrait, les licences Masse poursuivent leur progression.
- Staff : -6,45 %. Cette baisse s'explique notamment par la perte de plusieurs clubs et un intérêt moindre pour le bénévolat.
- Staff Pro Hommes : +7,74 %. Cette hausse reflète la situation positive du cyclisme professionnel français.
- Staff Pro Femmes : 41 licenciées.

La FFC enregistre 1 936 titres de participation temporaire qui se répartissent comme suit :

- 861 Pass Assistance Organisation.
- 439 Pass Accueil Jeunes.
- 636 Pass Découverte.

Fabien RAFFOUX aborde la saison 2025 et annonce que le nombre de licences validées pour la métropole s'établit à 10 576 au 15 octobre 2024, soit une progression de 8,31 %, tandis que l'outremer connaît une progression de 16,42 %.

Quant au nombre de demandes déposées sur le système fédéral, il est en progression de 33 % pour la métropole, croissance qui concerne toutes les régions.

En ce qui concerne plus précisément les primolicensiés, leur évolution est particulièrement hétérogène sur l'ensemble des Comités Régionaux :

- L'Auvergne-Rhône-Alpes, les Hauts-de-France, la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et Sud-PACA connaissent une belle progression.
- La Bretagne, le Centre-Val de Loire et la Normandie ont une évolution nettement plus mesurée.
- La Bourgogne-Franche-Comté, l'Île-de-France et les Pays de la Loire affichent pour l'heure une tendance baissière.

Les autres données relatives aux primolicensiés sont les suivantes :

- Toutes les disciplines sont en progression, excepté le Cyclo-cross et la Route.
- Les hommes et les femmes sont en progression, respectivement de 19,73 % et 20,45 %.
- Les licences Jeunes sont en forte progression.

Il convient de préciser que toutes ces données ne permettent pas d'appréhender l'évolution de la saison 2025.

Xavier JAN demande si les primo licenciés en BMX possèdent leur propre matériel ou si les clubs leur fournissent l'équipement *ad hoc*.

Joël MARTINEZ explique que de manière générale, les clubs mettent à disposition jusqu'à Noël, le matériel pour les très jeunes catégories, mais la tenue demeure à la charge des licenciés.

Philippe LIMOUSIN indique que certains clubs louent à ces primolicensés le matériel à un prix modique, afin que les enfants puissent tester cette activité.

Joël MARTINEZ le confirme et souligne que le tarif de location est extrêmement modique. Cette pratique a pour objectif de responsabiliser les jeunes et leurs parents.

Xavier JAN souhaite savoir si le nombre de licenciés encadrants a progressé.

Fabien RAFFOUX indique que ces éléments seront visibles à partir du mois de novembre.

Joël MARTINEZ tient à signaler que les besoins de formation des encadrants sont prégnants : la demande est manifeste depuis plusieurs saisons et les clubs sont dans l'obligation de faire des listes d'attente des demandes de licences en l'absence d'un encadrement suffisant, situation qui freine le développement de l'activité.

Le Président le confirme, mais il souligne que certaines formations sont annulées ou reportées faute de participants. Il évoque également le manque de créneaux disponibles pour les pistes qui obligent les clubs à refuser des demandes de licences.

2. Résultats sportifs

Michel CALLOT relate les différentes victoires remportées par les athlètes français en marge des Jeux olympiques Paris 2024 :

- Trois victoires françaises lors du Tour de France masculin.
- Une première victoire française sur le Tour de France féminin et une victoire féminine française lors du Tour de l'Avenir. À noter l'émergence d'une génération de femmes très talentueuses dans le cyclisme sur Route.
- Le titre de Champion du monde de Loïc VERGIER en Descente lors des Championnats du monde de VTT qui se sont tenus en Andorre.
- La victoire de Paul SEIXAS au Championnat du monde de contre-la-montre U19.

3. Événementiel

Michel CALLOT évoque les différents événements qui se sont tenus en marge des Jeux olympiques et paralympiques :

- La Coupe du monde de VTT aux Gêts.
- Les Championnats de France sur Route.
- Les Championnats de France de BMX à Lempdes.

- Les Championnats de France de VTT Descente à Valberg.
- Les Championnats de France Masters dans le Limousin, en Nouvelle-Aquitaine.
- Les Championnats du monde Piste Masters à Roubaix avec la participation de cinq cents coureurs issus de trente nations différentes.

S'agissant des événements à venir, les informations majeures sont les suivantes :

- Les Championnats de France de Cyclo-cross qui auront lieu à la fin du mois de janvier dont le rendu positif est corrélé à la billetterie. Aussi, plusieurs actions de communication ont été mises en place afin de générer trente mille spectateurs.
- Les Championnats du monde Gravel 2025 : une rencontre s'est tenue à Nice avec la ville et la direction d'ASO ; l'UCI est en charge de la réécriture d'une convention tripartite (UCI, FFC et la ville de Nice).
- Les Championnats d'Europe Route 2025 : le territoire s'est emparé de cet événement et le dossier technique est engagé avec des parcours de caractère ; les négociations relatives à la répartition marketing ainsi que les négociations concernant les subventions publiques se poursuivent.
- Les Championnats de Haute-Savoie 2027 : la négociation marketing avec l'UCI a abouti. Quant aux statuts du Comité local d'organisation, ils stipulent que le premier président dudit comité est automatiquement le président de la FFC. De fait, lors de l'Assemblée générale constitutive qui s'est tenue au début du mois de septembre, Michel CALLOT est devenu le président, situation qui permet de garantir durablement la Fédération dans sa représentation. S'agissant de l'héritage olympique du Park de BMX Freestyle qui sera également utilisé pour les épreuves de 2027, la FFC l'a proposé à la ville de Cluses après le refus du département de la Seine-Saint-Denis de le préempter. Enfin, une conférence de presse se tiendra le 8 février 2025, durant les Championnats du monde de Snowbike à Chatel, lors de laquelle le calendrier du dévoilement des sites qui recevront les épreuves sera dévoilé, ainsi que les dates définitives.

4. UCI

Michel CALLOT déclare que deux Comités directeurs ont eu lieu depuis le Conseil Fédéral du mois de juin. Parmi les points clés abordés, il convient de citer :

- L'impossibilité pour les fédérations endettées de présenter des candidats dans le cadre des prochaines élections, y compris dans les confédérations continentales.
- Le calendrier des événements internationaux s'est particulièrement étoffé avec de nombreuses attributions. Les appels à candidatures pour les Championnats

du monde post 2030 ont été lancés et il importe que la FFC se positionne dès le premier semestre 2025 sur ces attributions.

- Les Championnats du monde toutes disciplines de 2031 ont d'ores et déjà reçu les candidatures de la Suisse et de l'Italie.
- La création des UCI Pro Teams Femmes sur la Route.
- La réalisation des tests durant le Tour de Pologne visant à limiter l'usage des oreillettes (seuls deux coureurs étaient équipés), tests qui ont été particulièrement contestés.
- La Coupe du monde de VTT 2025 qui ne concernera plus que quinze d'équipes et cinq Wild-Card. À noter également la création d'un circuit continental qui ne manque pas de créer des inquiétudes quant à ses conséquences sur le circuit national.

À noter que l'UCI a fait part de sa grande satisfaction concernant les résultats obtenus lors des JOP par les cyclistes des cinq continents.

Lors de l'Assemblée générale de l'Union Francophone de cyclisme organisée le 28 septembre 2024, le Comité directeur composé de 11 membres a été élu à l'unanimité, parmi lesquels figure Gilles DA COSTA qui est passé de Trésorier général à Secrétaire général de cette organisation. Quant à Vatche ZADOURIAN, il a été reconduit dans ses fonctions de président.

Dans le cadre de l'attribution à la France du Congrès de l'UEC 2026, une visite a été organisée à Avignon, ville qui s'est portée candidate pour l'accueillir.

5. État

Michel CALLOT évoque la mise en place du nouveau gouvernement avec la nomination de Michel BARNIER (ancien coprésident du Comité d'organisation des Jeux olympiques 1992) comme Premier ministre et Gil AVEROUS, maire de Châteauroux, ville qui a accueilli les épreuves de tir lors des Jeux de Paris 2024, comme ministre des Sports.

À la suite de la mise en place de ce nouveau gouvernement, deux décisions importantes sont intervenues :

- La première a trait à Michel CADOT, ancien délégué interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques et Président de l'ANS, qui a été rattaché au Cabinet du Premier ministre.
- La seconde concerne la DIGES qui a également été rattachée au Cabinet du Premier ministre et non plus au ministère des Sports.

À noter également la nomination d'un nouveau délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP) en la personne de Pierre-Antoine MOLINA.

L'actualité budgétaire est quant à elle particulièrement tendue avec une baisse du budget dédié au sport, même si les PSF et le Haut Niveau devraient être préservés. À cette baisse s'ajoute la forte contraction (5 milliards) des budgets à destination des collectivités territoriales qui ne manquera pas d'affecter l'univers sportif en raison de son impact sur les départements.

6. CNOSF

Michel CALLOT déclare que David LAPPARTIENT s'est porté candidat à la présidence du CIO, pour laquelle sept candidats se sont déclarés. L'élection ayant lieu le 21 mars 2025 et la prise de poste étant effective le 24 juin 2024, le calendrier du CNOSF a été établi de manière à permettre au CNOSF de poursuivre ses actions en cas d'élection de David LAPPARTIENT, avec notamment l'organisation de l'Assemblée générale avant le 24 juin 2025. Il est certain que l'élection de David LAPPARTIENT honorerait la France et le cyclisme. La FFC adresse tous ses vœux de réussite à David LAPPARTIENT.

Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030, qui ont été attribués officiellement à la délégation française par le CIO, constituent actuellement l'un des principaux enjeux pour le CNOSF.

7. Activités fédérales

Michel CALLOT présente Tommy VANOUENDYCKE, président du Comité Régional de Nouvelle-Calédonie, que le Conseil Fédéral a souhaité inviter pour évoquer la situation de cette collectivité.

Tommy VANOUENDYCKE remercie le Conseil Fédéral pour son invitation et son accueil.

Il relate les émeutes qui se sont déclenchées le 13 mai 2024 sur ce territoire situé à 17 000 kilomètres de la métropole et composé de 270 000 habitants. En plus des treize morts recensés et des nombreux blessés, ces émeutes ont provoqué d'importants dégâts matériels aux conséquences sociales et économiques terribles. Lesdits dégâts s'élèvent à 2,2 milliards d'euros sur un produit intérieur brut de 8 milliards d'euros. Près de sept cents entreprises ont été saccagées ou brûlées, et dix-neuf écoles ont été incendiées. Bien que les médias métropolitains n'évoquent plus la situation de la Nouvelle-Calédonie, la situation demeure très instable et le couvre-feu est décrété chaque soir, de 23 heures à 5 heures du matin. Depuis le mois de mai, environ 25 000 personnes ont quitté l'archipel pour reconstruire leur vie ailleurs, à l'instar de Tommy VANOUENDYCKE, tant l'avenir économique semble bloqué. Il est à espérer que les partis politiques locaux réussissent à trouver une solution à cette crise et à construire un destin en commun.

En tant que président du Comité Régional de Nouvelle-Calédonie, Tommy VANOUDENDYCKE a travaillé durant cinq années avec son équipe à la mise en place de différents projets et à l'évolution de plusieurs sujets. Les émeutes ont fortement affecté le cyclisme sur Route en raison des dégâts provoqués sur le réseau routier et de l'insécurité qui perdure. La saison 2024 est par conséquent une année blanche pour ses 450 licenciés — dont plusieurs ont quitté le territoire — et ses treize clubs. Tommy VANOUDENDYCKE qui passera la présidence en fin d'année espère que l'activité du Comité Régional pourra reprendre dans les meilleurs délais et profiter de la livraison de la piste de BMX Race qui sera livrée au mois de mai 2025.

Michel CALLOT déclare que ce témoignage est essentiel pour appréhender la crise majeure que vit la Nouvelle-Calédonie. Il adresse tous ses remerciements à Tommy VANOUDENDYCKE pour son rôle dans la survie de l'activité cycliste durant cette crise majeure. Il exprime la totale solidarité de la FFC à l'égard de la Nouvelle-Calédonie et de ses habitants.

8. Divers

Michel CALLOT annonce que Geoffroy ROUX de BÉZIEUX a été élu président de la Fondation de la FFC qui poursuit ses recherches de mécénat.

Une séance de travail entre la FFC et Michel FOURGOUS, président de Saint-Quentin-en-Yvelines, a eu lieu le 10 octobre 2024, lors de laquelle les événements et l'héritage ont été évoqués.

Michel CALLOT a rendu visite au président de la Fédération Belge de Cyclisme, Tom VAN DAMME, pour échanger sur les différentes problématiques que rencontre le cyclisme sur Route et les enjeux afférents. Lors de ce rendez-vous, il a été décidé de reprendre les réunions annuelles entre les fédérations de cyclisme de la France, l'Espagne, l'Italie et la Belgique, afin d'avancer à l'unisson sur des préoccupations communes.

Lors du Congrès de l'UCI, la FFC a signé une convention de coopération avec les Émirats arabes unis qui souhaitent mettre en place un modèle fédéral, afin de développer l'activité vélo auprès des enfants. Ladite convention est encadrée par Business France.

Michel CALLOT évoque ensuite les relations tendues, qui demeurent cependant polies et respectueuses, entre la FFC et la LNC qui a saisi le Conseil d'État à propos de la création des équipes Continentales Fédérales. Il regrette que cette saisine ait fait l'objet d'un communiqué de presse : cette publicité extérieure n'était pas particulièrement utile.

Il adresse toutes ses félicitations à Frédéric THÉOBALD qui a été réélu président du Comité Régional de la Guadeloupe et à Vincent PETIT élu à la présidence du Comité Régional des Hauts-de-France. Michel CALLOT tient également à remercier Pascal SERGENT pour son engagement durant ses années à la tête du Comité Régional des Hauts-de-France.

IV. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF

1. Ressources humaines

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif CDI et CDD à objet défini de la FFC s'élève à 58 salariés, soit 55,17 en ETP au 30 septembre 2024. Les CDD, les alternants et les contrats de professionnalisation représentent 13,60 ETP. Pour rappel, de nombreux CDD avaient été contractés dans le cadre du consortium mis en place avec l'UCI et ASO pour les Jeux olympiques Paris 2024. Avec la fin de ces derniers, les CDD ont fortement diminué.

Afin de soutenir la forte activité de la DSI de manière plus pérenne, il a été décidé de recruter un nouveau collaborateur en tant qu'administrateur systèmes et réseau.

Depuis la mi-octobre, les équipes ont réintégré les locaux du Siège fédéral qu'elles avaient dû quitter pour s'installer à l'IAT de Saint-Cyr en raison de la tenue des JOP. Le déménagement des équipes fédérales s'est parfaitement bien déroulé et n'a suscité aucun malaise particulier au sein du personnel. Pour information, cette opération d'envergure pilotée par Nicolas GUILLAUME.

Catherine GASTOU demande si les coûts des salariés mis à disposition pour le consortium seront remboursés à la FFC.

Christophe XHONNEUX explique que le contrat *ad hoc* stipule qu'il s'agit d'une prestation globale incluant le coût de revient des salariés plus une marge qui est refacturée au travers du consortium.

Catherine GASTOU souhaite savoir si les salariés qui possèdent l'expertise des Jeux olympiques Paris 2024 en plus de celle des Championnats de France auront des perspectives de carrière pour les Championnats du monde 2027.

Michel CALLOT répond que la FFC met en avant ses experts de l'événementiel cycliste et que les statuts relatifs au Comité local d'organisation prévoient la possibilité pour la Fédération d'accomplir des prestations d'organisation dans le cadre de sa délégation publique.

2. Numérique

Fabien RAFFOUX annonce que tous les Comités Régionaux et Départementaux ont dorénavant accès à l'outil d'emailings de Cicleweb et peuvent créer une campagne d'envoi, et ce, dans le respect du RGPD. L'utilisation de cette fonction est

particulièrement simple et ne nécessite aucune connaissance informatique spécifique. En outre, à la faveur du travail réalisé sur la qualité des données, le taux d'ouverture est particulièrement élevé (environ 70 %). En revanche, à l'instar des autres systèmes d'emailing, cet outil ne permet pas d'attacher une pièce jointe.

Le Président salue cette avancée qui constitue une excellente nouvelle.

Fabien RAFFOUX déclare que les statistiques qui étaient auparavant envoyées par email sont disponibles par comité directement sur Cicleweb.

Il évoque ensuite la sécurité informatique et signale que l'Intelligence Artificielle permet de perfectionner considérablement les attaques informatiques. Aussi, il importe d'être extrêmement vigilants notamment lors d'une demande de changement de RIB, d'une demande de virement, etc. Eu égard à ces risques, la DSI recommande de ne plus afficher de liens dans les emails ni de pièces jointes, mais d'inviter les destinataires à se rendre directement sur Cicleweb.

Joël MARTINEZ rapporte le mécontentement des licenciés BMX concernant l'affichage des résultats sur le site Internet de la FFC, et fait part de la nécessité de passer par le moteur de recherche Google en respectant une séquence de mots précis.

Fabien RAFFOUX tient à souligner que la diffusion de PDF par l'ancien système de MAJ Résultats ne fonctionne plus. Dès lors, la procédure visant à saisir les résultats de façon unitaire doit être respectée. Une fois saisis, les résultats s'affichent sur l'espace de chaque licencié et le palmarès apparaît.

Yannick POUHEY rappelle qu'il était nécessaire de changer le système fédéral, mais il semble que certaines résistances persistent. Par conséquent, il propose d'organiser une visioconférence afin d'appréhender les points de blocages existants, afin que tous les licenciés puissent retrouver leurs résultats.

Joël MARTINEZ remercie Yannick POUHEY pour sa proposition qu'il accepte. Il tient à préciser que le BMX n'est nullement réticent au changement et qu'il souhaite réellement pouvoir utiliser le nouveau système.

Nicolas ROUGEON note qu'il conviendrait de mener une réflexion sur la possibilité de construire les calendriers régionaux sur Cicleweb en intégrant une charte multidisciplinaire afin d'éviter certains écueils.

3. JURIDIQUE

Christophe LAVERGNE déclare que la Charte d'éthique et de déontologie de la FFC a été mise à jour pour tenir compte des lois de 2021 et 2022 relatives au mouvement sportif et de la dernière charte adoptée par le CNOSF. Les modifications apportées

ayant été validées par les trois membres du Comité d'éthique, la charte peut être soumise au vote du Conseil Fédéral.

Le Président met aux voix la mise à jour de la Charte d'éthique et de déontologie.

La mise à jour de la Charte d'éthique et de déontologie est adoptée à l'unanimité des votants.

Christophe LAVERGNE annonce que la FFC a signé une convention avec l'association La Voix de Sarah qui constitue un appui extrêmement efficace pour la Cellule fédérale de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et dans la prise en charge des dossiers.

Suite à la délibération de l'Assemblée générale de la FFC, la direction juridique, ainsi que ses conseils, en rapport avec les conseils de Hopscotch, partenaire économique de la Fédération, a travaillé sur l'élaboration des statuts de la SAS afin de protéger au mieux la FFC. Ces statuts ont été approuvés et signés de la part des deux associés et ont été enregistrés au RCS, éléments constitutifs de la création de la SAS.

La direction juridique a participé récemment à une réunion avec AXA, et WTW courtier de la FFC. L'objet de cette réunion était de faire une revue des dossiers relatifs aux sinistres les plus graves survenus depuis 2017. Cette réunion a permis de faire un point sur l'évolution procédurale des dossiers concernés et de discuter des provisions arrêtées par l'assureur. Il est clair que depuis 2017, la sinistralité de la Fédération se révèle particulièrement mauvaise, avec des sinistres d'intensité qui viennent impacter fortement le rapport sinistres / primes, alors que la fréquence des accidents est demeurée très stable ces dernières années. En conséquence, il importe d'appréhender les causes de cette situation.

L'Assemblée générale électorale et le dossier relatif aux Championnats du monde 2027 occupent particulièrement la direction juridique.

Christophe LAVERGNE évoque ensuite le Comité Départemental du Bas-Rhin et les modifications apportées à ses statuts pour qu'ils soient conformes aux statuts de la FFC. Comme stipulé dans le Règlement intérieur de la Fédération, lesdites modifications doivent être approuvées par le Conseil Fédéral avant d'être soumises au vote du Comité Départemental concerné.

Le Président met aux voix les modifications apportées aux statuts du Comité Départemental du Bas-Rhin.

Les modifications apportées aux statuts du Comité Départemental du Bas-Rhin sont approuvées à l'unanimité des votants.

V. INTERVENTIONS

1. Président de la Ligue Nationale de Cyclisme

En préambule, Xavier JAN adresse tous ses remerciements à l'ensemble des membres du Conseil Fédéral pour leur accueil et leur convivialité tout au long de la mandature. Il apprécie particulièrement la qualité des rapports entre les membres du Conseil Fédéral et les membres de la LNC.

Il revient sur les propos de Michel CALLOT concernant les rapports qui se sont pour le moins distendus au fil des mois entre la FFC et la LNC en raison d'un dossier dont les vues sont divergentes. Eu égard à l'impossibilité de trouver un terrain d'entente, la LNC a décidé de saisir le Conseil d'État pour faire valoir ses droits. S'agissant de la diffusion d'un communiqué de presse relayant cette saisine, Xavier JAN tient à signaler que la LNC n'a pas apprécié que la FFC mentionne ses intentions dans un communiqué de presse à l'issue du Conseil d'administration de la Ligue qui s'est tenu le 23 juin 2024. Nonobstant ce dossier, il importe que les deux institutions poursuivent leur collaboration dans la politesse et dans un respect mutuel des personnes.

Xavier JAN expose ensuite le bilan sportif de la saison 2024 :

- 105 victoires pour les équipes françaises.
- 102 victoires pour les coureurs français.
- La France finit à la quatrième place du classement des nations. Le classement des équipes françaises est le suivant :
 - Décathlon AG2R : 6^e.
 - Groupama FDJ : 10^e.
 - Arkea-B&B : 19^e.
 - Cofidis : 20^e.
 - Saint-Michel-Mavic-Auber 93 : 37^e.
- La France est restée à la première place des nations pour le nombre d'épreuves (plus de 100 jours de course sur un total mondial de 650 jours de course) malgré l'annulation de quatre épreuves initialement programmées.

La saison 2024 a été marquée par la problématique de la sécurité qui demeure de plus en plus prégnante, quel que soit l'organisateur, et ce, malgré la mise en place de la Commission Safer. Non seulement le nombre d'accidents est en progression, mais leur degré de gravité est plus élevé. Il est essentiel que tous les acteurs s'emparent à leur niveau de ce sujet qui constitue un frein à la pratique du cyclisme sur la Route.

En ce qui concerne la saison 2025, toutes les équipes qui étaient enregistrées auprès de la LNC en 2024 ont déposé un dossier d'enregistrement pour 2025, dossier qui est à l'étude à la DNCG. À noter la possible présence de l'équipe TDT-Unibet qui a fait le choix de s'enregistrer en France à la suite de l'adoption par les Pays-Bas d'une législation qui restreint notablement le sponsoring des sociétés de paris.

Les annonces gouvernementales concernant le financement du sport renforcent les craintes des organisateurs qui doivent déjà faire face aux difficultés budgétaires rencontrées par les départements — certains organisateurs ont vu le montant de leurs subventions baisser de 50 % et le risque d’annulation de ces subventions est de plus en plus prégnant en dépit des engagements qui ont été pris.

L’évolution de la situation des équipes, notamment World Tour, est également particulièrement préoccupante au regard de la concurrence internationale, et il est fort possible que la France compte une équipe World Tour en moins pour la période 2026-2028. Les équipes françaises n’ont clairement plus les moyens de concurrencer les équipes étrangères, dont certaines sont financées par des milliardaires ou des États aux budgets illimités, sur des sujets tels que les contrats des coureurs. À cette problématique, s’ajoute la disparité fiscale. En effet, le calcul fiscal prend en compte le pays de résidence du coureur et non de l’équipe. De fait, le coût d’un coureur français est plus élevé que celui d’un coureur belge ou espagnol. Aussi est-il urgent d’apporter plus d’équité et d’équilibre entre les différentes équipes. Dans le cadre du budget CAP, l’UCI a lancé une réflexion visant à réguler ces éléments, mais les pistes évoquées sont assez limitées et n’abordent pas la nécessité de revoir le modèle économique du cyclisme.

Xavier JAN évoque le reportage sur le dopage diffusé sur France Info qui une fois de plus pointe le cyclisme et fait apparaître des doutes sur les performances sportives des cyclistes sans mentionner celles des autres disciplines. Il tient à signaler que les cyclistes, à l’instar des autres athlètes, se soumettent à tous les contrôles mis en place. Lors de ce reportage, un cadre de la DTN, qui n’est pas en charge de ce sujet, a été interviewé et ses propos personnels ont été considérés comme étant la voix de la FFC.

Michel CALLOT partage les craintes de Xavier JAN concernant la pérennité du modèle économique du cyclisme professionnel eu égard aux nombreuses disparités qui persistent.

S’agissant du reportage sur le dopage diffusé sur France Info, il regrette également que le cyclisme soit toujours stigmatisé en raison des performances sportives de ses athlètes de haut niveau. Michel CALLOT tient à souligner que les différents acteurs qui composent la FFC n’ont pas à s’exprimer dans les médias ou sur les réseaux sociaux en son nom.

Jean-Michel RICHEFORT estime qu’il serait pertinent de rappeler aux cadres techniques, qu’il soit d’État ou fédéral, leur devoir de réserve, devoir qu’ils se doivent de respecter.

Le Président partage cette considération et confirme la stigmatisation de la FFC dans les sujets traitant du dopage.

2. Directeur technique national

En préambule, Michel CALLOT déclare que dans le cadre du remplacement de la plateforme pédagogique de l'INF, un appel d'offres a été lancé en mars 2024 auquel trois prestataires ont répondu. Lors de sa séance du 17 octobre 2024, le Bureau Exécutif a validé le dossier de la plateforme SportEEF.

Christophe MANIN déclare que le bilan finalisé de la DTN concernant l'olympiade 2020-2024 sera présenté au Bureau Exécutif du mois de novembre et à l'Assemblée générale du 14 décembre 2024.

Dans cette attente, il expose les éléments du prébilan de la DTN qui en 2024 incarne la transformation et la modernisation de la FFC à la faveur de sa force collective et de ses valeurs. Son engagement est au service de la pratique du vélo et du rayonnement de l'Équipe de France aux Jeux olympiques de Paris 2024.

L'Équipe de France a participé à 56 compétitions internationales de référence entre 2021 et 2024. À titre d'exemple, elle a participé :

- Aux Jeux olympiques d'été (Tokyo en 2021 et Paris en 2024).
- Aux Jeux européens (Cracovie en 2023).
- Aux Championnats européens (Munich en 2022).
- Aux premiers Championnats du monde, toutes disciplines (Glasgow en 2023).

S'agissant des résultats, l'Équipe de France a remporté 305 titres pour la période lors de cette olympiade versus 203 pour la précédente olympiade. La France termine première nation cycliste au tableau des médailles des Jeux olympiques de Paris 2024 (elle était arrivée en huitième position lors des Jeux olympiques de Tokyo) ; elle termine première nation au *ranking* UEC en 2022, 2023 et 2024, et troisième nation au tableau des médailles lors des Championnats du monde UCI de Glasgow.

Le budget annuel moyen affecté à l'Équipe de France est de 933 k€, ce budget s'entend hors coûts RH et hors coûts du matériel ; le financement annuel moyen de l'État s'élève à 426 k€.

Durant cette olympiade, les moyens matériels ont concerné :

- Le renouvellement des véhicules utilitaires.
- Le changement de la tenue officielle.
- Le développement du vélo de piste LOOK P24.
- La mise en place de capteurs de données PHYLING sur les vélos de poste.
- L'achat de différents matériels (comescope, ordinateurs, tablettes, oreillettes, etc.).
- Le changement du partenaire nutrition.

Les moyens RH ont été nombreux et divers : cadres d'État, salariés FFC, prestataires, mise à disposition contre remboursement des personnels des équipes cyclistes

professionnels, bénévoles et volontaires. À noter également l'appui essentiel du personnel administratif et logistique de l'Équipe de France.

La stratégie de féminisation des personnels d'encadrement des sélections de l'Équipe de France a permis un accroissement de la place des femmes dans les équipes d'encadrement : les femmes représentent 25 % en moyenne versus 12 % en 2021. Lors des Jeux olympiques de Paris 2024, le *staff* comprenait neuf femmes accréditées contre une seule femme lors des Jeux olympiques de Tokyo.

En ce qui concerne les partenariats et la communication, il convient de souligner :

- Le développement des supports et des visuels de promotion et de communication sur l'Équipe de France.
- Le développement et la pérennisation de partenariats financiers.
- La couverture et l'accompagnement plus larges de l'ensemble des disciplines du cyclisme.

Lors des Jeux olympiques de Paris 2024, l'équipe de France a remporté des médailles dans les cinq disciplines présentes, dont trois médailles d'or, trois médailles d'argent et trois médailles de bronze.

S'agissant plus précisément du développement du vélo, la DTN a pris part à de nombreux projets tout au long de cette dernière olympiade, comme :

- Des animations au pavillon Archi Folies FFC qui ont occupé trente collaborateurs fédéraux du 26 juillet au 11 août 2024 (parcours VTT avec un casque de réalité virtuelle, exposition sur toutes les disciplines fédérales, exposition du vélo LOOK P24, etc.).
- L'opération « Le Grand jour » qui fermait les Jeux olympiques et paralympiques et qui s'est tenue le 8 septembre 2024 au parc Georges Valbon de La Courneuve.
- Le Savoir rouler à vélo avec la formation dans le département de la Seine–Saint-Denis de 1 250 collégiens durant plusieurs mois.
- Le projet Nouveau Cycle considéré comme exemplaire par le COJO avec la livraison de 2 024 vélos issus de la filière du réemploi dans 81 clubs et comités de la FFC.
- Des animations autour de la jeunesse lors du Tour de France, comme l'initiation au vélo de 1 450 enfants.
- La deuxième édition de l'opération « Elles arrivent ».

Les nombreuses activités entreprises tout au long de cette dernière olympiade donnent à voir le vivier de compétences présentes au sein de la FFC (Siège fédéral, clubs, Comités Régionaux et Comités Départementaux).

En ce qui concerne le Savoir rouler à vélo, les éléments saillants sont les suivants :

- 80 000 enfants ont été formés durant l'olympiade, dont près de 40 000 en 2024.
- Plus de 1000 intervenants Savoir rouler à vélo ont été formés, dont près de 400 en 2024.
- Près de 50 emplois ont été créés.

S'agissant du Cyclisme Santé, la FFC a notamment coopéré avec la Fédération Française d'Haltérophilie pour la publication du livret Musculation et Vélo et a pris part pour la quatrième année à l'offre mobile santé cyclisme des Yvelines (intervention dans les EHPAD pour faire pratiquer le vélo aux séniors).

Le Président remercie Christophe MANIN pour ce pré-bilan particulièrement large et avancé.

VI. COMMISSIONS SPORTIVES

1. Route

Marc TILLY déclare que les propositions exposées par Nicolas ANDRÉ consistent en des évolutions réglementaires en vue d'une adaptation des textes.

Nicolas ANDRÉ expose la mesure réglementaire visant à permettre aux structures « Centre de Formation » agréées par la FFC d'être automatiquement labellisées en National 2 sans condition de niveau de licence des U19 qui n'auront plus un effectif limité à quatre. À titre d'exemple, ils pourront avoir sept Open 1 et un Élite. Cependant, le nombre de coureurs sera limité à dix coureurs pour éviter que les clubs U19 ne soient démunis de leur effectif.

Le Président soumet au vote du Conseil Fédéral la proposition susmentionnée.

La proposition est validée à l'unanimité des votants présents.

Michel CALLOT indique que les modifications apportées aux centres de formation ont pour objectifs de répondre à l'évolution du cyclisme et d'offrir une alternative aux U19.

Christian LAZARINI demande si les centres de formation sont uniquement axés sur le volet sportif.

Michel CALLOT répond que le contrat passé avec le ministère des Sports intègre obligatoirement le volet sportif, le scolaire et la vie en commun.

Christian LAZARINI demande si les pôles sportifs privés qui offrent un accueil scolaire dès les Cadets représenteront une concurrence à ces centres de formation.

Michel CALLOT répond que ces structures privées, qui peuvent relever d'un club, pourront prétendre à accéder au cahier des charges des centres de formation.

Nicolas ANDRÉ aborde la biennale N Hommes et N Femmes et annonce qu'une précision a été apportée au texte afin que l'admissibilité sportive acquise sur une période biennale perdure sur la saison N+1 de la période biennale suivante et non pas uniquement sur la victoire en Coupe de France, mais également via le seuil de points minimal atteint sur la biennale échue. En conséquence, le nouveau texte est le suivant :

« Une structure qui obtient son ticket qualificatif sur la valeur sportive exigée sur une biennale échue (par la Coupe de France ou par le seuil de points atteint sur la biennale précédente) conserve cette éligibilité sportive à la fin de l'année 1 de la période biennale suivante, si la dernière saison sportive confirme ce niveau sportif. Étant entendu, qu'à la fin de chaque période biennale la réglementation sur les calculs du critère sportif sera celle de référence unique pour l'engagement sur la biennale suivante. »

Le Président indique que cette mesure est pertinente, car elle permettra aux structures qui souhaitent évoluer de s'organiser sur le plan financier et sur le plan sportif.

Il met aux voix la proposition réglementaire exposée par Nicolas ANDRÉ.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ évoque le sujet de la participation des femmes Élités Pro dans les épreuves masculines qui est limitée aux courses Élités et Open 1-2-3 hommes. Or, plusieurs structures ont fait la demande d'élargir cette participation. Par conséquent, la Commission Nationale Route propose d'amender la réglementation, comme suit :

« Titre II — article 2.1.13 sur la participation des femmes sur les épreuves réservées aux hommes : ajout de la possibilité des femmes Élités Pro (sauf les coureuses appartenant à une équipe World Tour) de participer aux épreuves avec plafond Open 2 et celles avec plafond Open 3. »

Catégorie de la cycliste	Epreuve Hommes						
	U17	Access	Open 3	Open 2	Open 1, 2, 3	Elite	
Elite Pro	non	non	Oui*	Oui*	oui	oui	
Elite (issu d'un groupe sportif UCI)	non	non	oui	oui	oui	oui	
Elite	non	oui	oui	oui	oui	oui	
Open 1, 2	oui	oui	oui	oui	oui	non	
Open 3	oui	oui	oui	oui	oui	non	
Access	oui	oui	oui	oui	oui	non	

Remarques : si une épreuve réservée aux femmes et correspondant à la catégorie de la licenciée est organisée le même jour dans le Comité Régional du club de la concernée, cette dernière ne pourra pas s'inscrire sur l'épreuve hommes.

*Les femmes avec une licence Elite Pro au sein d'un groupe sportif World Tour peuvent participer aux épreuves Elite et Open 1,2 et 3 mais pas aux épreuves avec plafond de catégorie Open 2 ou celles avec plafond de catégorie Open 3.

Le Président met aux voix la proposition visant à élargir la participation des femmes Élites Pro dans les épreuves masculines dans les conditions susmentionnées.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ explique que dans le cadre des Championnats de France en ligne Amateurs Femmes 2025, il est proposé de modifier la répartition des quotas comme suit :

- 8 coureuses par structure participante afin d'assurer une équité entre les structures.
- 9 équipes N1 et 8 équipes N2 (sur 17 environ), soit 17 équipes représentées*.
- Pour les Comités Régionaux ultramarins et les individuelles avec niveau avéré = 10 coureuses environ.
- Le total estimé s'élèverait à 146 participantes.
- La participation au contre-la-montre se ferait sur engagement des structures labellisées.

**Classement des structures N2 Femmes arrêté à la 3^e manche — Chrono 47 le 2 mai 2025.*

	National 1 Femmes	National 2 Femmes	Comités Régionaux ultra marin et individuelles avec niveau avéré
CLM ind. Femmes	Sur Engagement	Sur Engagement	Sur Engagement
Epreuve en ligne Elite Femmes	8 coureuses (x9 N1 = 72 coureuses)*	de 8 coureuses (x8 N2 = 64 coureuses)*	10 maximum

Didier MARCHAND s'interroge sur le nombre de participantes Pro qui seront au départ.

Nicolas ANDRÉ répond que 48 coureuses Pro étaient présentes sur la saison 2024 et que leur nombre devrait s'élever entre 50 et 60 dans les courses professionnelles. Cette évolution constitue une avancée positive pour les femmes.

Didier MARCHAND estime que ce nombre est peu élevé.

Le Président souligne la nécessité de valoriser la qualité plutôt que la quantité.

Xavier JAN partage cette considération : un nombre plus restreint de participantes permet d'avoir un niveau sportif plus cohérent lors des courses.

Michel CALLOT adhère également à ces propos.

Le Président met aux voix la proposition visant à modifier la répartition des quotas des Championnats de France en ligne Amateurs Femmes 2025.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

VII. RETOUR SUR LES JOP 2024

Michel CALLOT rappelle le contexte particulièrement négatif qui a précédé la tenue des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 : les messages des réseaux sociaux et les articles dans les médias annonçaient un échec certain de ces Jeux. Fort heureusement pour le sport français et l'image de la France, les Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 ont été une parenthèse magique vécue comme telle par les Français et les Françaises. Cet événement a démontré le savoir-faire incontestable de la France. Au nom de la FFC, Michel CALLOT tient à rendre un hommage appuyé au COJO et à son président, Tony ESTANGUET, pour la réussite totale de ces Jeux qui ont été marqués par :

- L'ambiance bienveillante de l'accueil par les équipes Paris 2024 et les bénévoles qui a été largement soulignée.
- La charte graphique des sites remarquable.
- Le volet spectaculaire également au rendez-vous avec des images exceptionnelles, notamment pour le cyclisme, à l'instar de l'épreuve Route à Montmartre.
- Le Club France, véritable lieu de célébration, qui a remporté un vif succès et où l'émotion était profonde lors des rencontres avec les athlètes.
- L'engouement et la ferveur du public pour les Jeux paralympiques.

Au regard de tous ces éléments, la France peut clairement tirer un satisfécit de ces Jeux olympiques et paralympiques.

S'agissant de la performance sportive, l'équipe de France olympique a tenu l'objectif fixé par le Président Macron, arrivant à la cinquième place du tableau des nations.

Le cyclisme français a remporté neuf médailles (trois médailles d'or, trois médailles d'argent et trois médailles de bronze) et a terminé en tête du tableau des médailles des nations cyclistes. Il a en outre parfaitement démontré son éclectisme en remportant une médaille dans chacune des cinq disciplines présentes.

Au regard du triplé en BMX qui a apporté une notoriété indéniable à la discipline qui ne compte que 270 pistes en France et à la consécration de grands champions (Pauline FERRAND-PRÉVOT, Joris DAUDET, Benjamin THOMAS) dont la maturité était indéniable, la réussite de la FFC lors de ces JO est indéniable.

En parallèle à ces performances sportives, la Fédération a participé à de nombreux projets, comme l'animation des Archi Folies, la Fan Zone gratuite de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, l'arbitrage et l'organisation des différentes billetteries.

Michel CALLOT salue le travail considérable accompli par Nicolas ANDRÉ et toute l'équipe de la DERS présente dans le collectif des Jeux olympiques. La FFC a parfaitement tenu son rang dans cette organisation, à tel point qu'ASO l'a sollicitée en mode coopératif sur d'autres projets.

Il présente ensuite un exemplaire de la Flamme olympique dont toutes les fédérations olympiques ont été dotées à l'issue des Jeux Paris 2024. Cette flamme récompense tout le travail réalisé par tous les acteurs fédéraux et leur engagement.

La FFC a hérité de matériels et de produits cyclistes utilisés lors des Jeux olympiques Paris 2024 qui seront cédés aux Comités Régionaux afin qu'ils les transmettent aux Comités Départementaux et aux clubs une fois leurs besoins recueillis.

Enfin, il convient de souligner les résultats exceptionnels des cyclistes paralympiques qui ont grandement contribué à élever la France dans le tableau des nations (28 médailles au total, dont 10 médailles d'or). Tous ces résultats ont un impact extrêmement bénéfique sur la pratique du vélo et viennent soutenir tout un écosystème.

VIII. SITUATION FINANCIÈRE

Gilles DA COSTA déclare qu'il ne présentera pas de chiffres lors de cette séance du Conseil Fédéral en raison de la fin de gestion qui intervient le 31 octobre 2024. La présentation de ladite fin sera effectuée au mois de janvier 2025.

Pour rappel, la situation financière de la FFC est pilotée par un système de rapprochement budgétaire exercé tout au long de l'année. Le dernier rapprochement daté au 31 juillet et qui a été présenté au Bureau Exécutif du mois de septembre donnait pour perspective une situation budgétaire globalement conforme aux prévisions budgétaires. Cependant, l'année 2024 a été assez singulière du fait de plusieurs éléments, comme :

- L'arrivée à la fin de l'année 2023 de plusieurs nouvelles défavorables qui ont conduit le Siège fédéral à présenter un budget rectificatif au début de l'année 2024 alors même que le budget était déjà engagé.
- Le déplacement des services et des activités de la FFC durant la période des Jeux olympiques de Paris 2024.
- La participation de la FFC dans les consortiums organisateurs des Jeux olympiques qui a généré un surcroît d'activité et des conditions budgétaires particulières.
- Le contrôle de la Cour des comptes, laquelle a transmis son rapport provisoire à la FFC. Cette dernière dispose d'un mois pour émettre des commentaires et fournir des compléments.
- Le lancement d'un contrôle fiscal le lundi 28 octobre 2024.

Gilles DA COSTA adresse tous ses remerciements aux équipes de la direction financière et aux équipes de toutes les autres directions pour contribution à la fiabilité et à la cohérence du système financier de la FFC.

En ce qui concerne la dette des Comités Régionaux, la situation financière globale est saine et la relation entre la FFC et les Comités Régionaux est de grande qualité. Gilles DA COSTA remercie les représentants des comités pour leur travail.

Nicolas ROUGEON revient sur les propos de Xavier JAN concernant les difficultés rencontrées par les organisations d'épreuves professionnelles et s'interroge sur les risques concernant la construction du calendrier Amateurs et leur impact sur le budget 2025 de la Fédération.

Gilles DA COSTA explicite que le projet de loi de finances pour l'année 2025 prévoit un prélèvement sur les ressources des collectivités locales dans le cadre du redressement des comptes publics. Aussi, les conséquences sur l'ensemble de leurs secteurs d'activités risquent d'être nombreuses. Il est certain que la FFC est particulièrement concernée, car son volet organisation est tributaire d'un certain nombre de financements.

Dans le cadre de la construction du budget 2025, la DTN a d'ores et déjà mené des travaux d'approche pour appréhender les perspectives de la convention d'objectifs qui lie la FFC et l'ANS.

S'agissant de la part du budget de la Fédération qui repose sur les organisations, le calendrier 2025 s'avère plutôt stable dans la mesure où des conventions ont été établies. Toutefois, le risque que des acteurs financiers se retirent des financements qu'ils avaient prévus ne peut pas être totalement écarté.

Marc FAYET relaie le manque de confiance des organisateurs de courses Amateurs à l'égard de la FFC : les mesures qu'elle pourrait prendre ne semblent pas suffisantes pour les rassurer en ce qui concerne le calendrier à venir et la tenue de leurs épreuves. Les organisateurs se sentent esseulés et leur mécontentement est évident.

Michel CALLOT entend les craintes des organisateurs concernant l'argent public qui devient plus difficile à obtenir alors que le cyclisme est un sport onéreux. Or, la FFC fait naturellement partie des boucs émissaires alors qu'elle ne dispose pas de levier pour agir à la place des clubs organisateurs. Cependant, face à cette situation, il convient de trouver une rationalité entre le coût des organisations et le public qu'elles concernent réellement.

Derrière le mécontentement des organisateurs se cache probablement la morosité qui prévaut dans le cyclisme sur Route qui est fortement corrélée aux conditions d'utilisation et de partage de plus en plus complexe de l'espace public. Il est essentiel que le cyclisme se réadapte aux évolutions de la société.

Si les considérations des organisateurs sont parfaitement audibles, il importe de ne pas se tromper de cible : la FFC ne peut pas résoudre tous les problèmes rencontrés par les organisateurs. Par ailleurs, le calendrier fédéral montre une grande stabilité.

Gilles DA COSTA mesure la charge mentale qui pèse sur les organisateurs en raison de la dimension financière, la dimension réglementaire et la dimension logistique au regard des avantages qu'ils en tirent. Les contraintes sont de plus en plus nombreuses et provoquent un déséquilibre.

La FFC peut faire état de la souffrance de cette activité et revendiquer auprès des autorités publiques son savoir-faire en matière de sécurité notamment.

Dans leur intérêt, les Comités Régionaux et les Comités Départementaux doivent anticiper et jouer collectifs lors de la présentation de leur calendrier aux collectivités, lesquelles peuvent organiser une logique de mutualisation des moyens pour les événements sportifs. Dans les périodes difficiles, il est important de miser sur la solidarité et la coopération.

Yannick POUHEY remercie Marc FAYET pour la clarté de ses propos et indique que le Conseil Fédéral est le lieu approprié pour aborder ce genre de problématique. Il souhaite savoir si les organisateurs qui ont fait part de leur défiance à l'égard de la FFC ont évoqué des points précis et le désir de faire évoluer certaines choses.

Marc FAYET mentionne le lien permanent qui existe entre la LNC et les organisateurs d'épreuves professionnelles. Or, il semblerait que les organisateurs d'épreuves Amateurs se sentent seuls et que le manque de dialogue et d'information soit prégnant. De fait, il est nécessaire de retisser le lien.

Nicolas ROUGEON, en tant que vice-président de la Commission Nationale Route et président de la Commission Sécurité, tient à signaler que de nombreux organisateurs ne répondent pas aux invitations émises par lesdites commissions pour participer à des réunions, même lorsqu'elles sont en distanciel. En outre, comme seuls quelques-uns d'entre eux répondent aux questions relatives au coût de la sécurité des épreuves sur route, la FFC ne dispose pas d'éléments concrets lorsqu'elle évoque ce sujet avec le ministère de l'Intérieur ou avec la gendarmerie. Les différentes commissions fédérales travaillent avec le terrain, mais le relais ne descend pas jusqu'à la base.

Le tort de la FFC est de ne pas suffisamment communiquer sur ses actions et son savoir-faire qui est pourtant reconnu en haut lieu.

Le Président rapporte que les échanges entre son Comité Régional et les clubs font apparaître les problématiques liées au coût de l'organisation des épreuves, ainsi que le ressentiment des clubs vis-à-vis de la FFC, mais aucun élément concret ne vient étayer ce ressentiment.

Christian LAZARINI indique que la FFC est en période électorale et que certaines personnes tentent de récupérer des sujets qui n'ont pourtant pas été ignorés par la Fédération. Il tient à saluer le travail effectué par la FFC sur le sujet de la sécurité : la Commission Sécurité publique du Conseil départemental et du Conseil Régional de sa région se sert des actions mises en place par la Fédération Française de Cyclisme. Christian LAZARINI tient à se poser en ardeur défenseur de ce travail.

Il revient sur le volet financier et tient à souligner que la situation économique de la FFC était peu glorieuse à l'arrivée de l'équipe actuelle qui a su au fil des deux mandatures redresser les comptes fédéraux à la faveur d'un travail rigoureux. Il annonce que les comptes de son Comité Régional seront positifs pour l'année 2024 et s'enquiert des grandes lignes relatives aux résultats 2024 de la Fédération.

Gilles DA COSTA annonce que les fonds propres de la FFC s'établissent à 1,5 million d'euros, et que l'état de la trésorerie est excédentaire et permet d'envisager des produits financiers positifs (entre 50 000 et 80 000 euros). À noter que le rythme de dépenses est inférieur au rythme des dépenses autorisées dans le cadre du budget. En conséquence, la présentation des comptes en fin d'année devrait être conforme ou positive par rapport au budget prévisionnel rectifié.

Il précise qu'en raison de la loi qui impose l'organisation de l'Assemblée générale électorale avant le 31 décembre 2024, le Siège fédéral ne sera pas en mesure de présenter l'arrêté des comptes lors de cette séance. En effet, la clôture des comptes fédéraux intervenant le 31 octobre, les délais ne permettent pas au commissaire aux comptes d'intervenir avant l'envoi de la convocation à l'Assemblée générale du 14 décembre 2024. Il ne s'agit aucunement d'occulter des éléments. Gilles DA COSTA tient à rappeler que la FFC a mis en place un outil de pilotage au travers du rapprochement budgétaire qui est effectué tous les deux mois et qui permet de corriger tout écart. Un rapprochement budgétaire en date du 30 septembre 2024 sera présenté lors du Bureau Exécutif de novembre. La Commission des finances sera saisie avant le 14 novembre 2024 de ce rapprochement budgétaire et de la présentation du budget 2025.

Michel CALLOT déclare que la synthèse relative à la présentation des comptes au 30 septembre 2024 sera envoyée aux membres du Conseil Fédéral. Ainsi, ils disposeront d'une information à jour lors de l'Assemblée générale électorale.

Gilles DA COSTA ajoute que la Commission des finances sera saisie avant le 14 novembre 2024 de la présentation

Nicolas ROUGEON souligne que les comptes présentés par Michel CALLOT et Gilles DA COSTA lors des Assemblées générales correspondent précisément aux comptes présentés lors du Conseil Fédéral. Or, cette conformité dans la présentation des comptes n'a pas toujours été constatée lors des précédents mandats. Cette situation est pour le moins rassurante.

IX. AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE TRAPPES

Gilles DA COSTA déclare que les opérations concernant la sécurisation du site de Trappes ont été lancées.

X. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DÉCEMBRE 2024 ET FÉVRIER 2025

1. Ordre du jour

Yannick POUHEY explique que le coût d'organisation des Assemblées générales de décembre et de février sera certainement trois ou quatre fois supérieur à celui d'un Congrès fédéral en raison de la nécessité de mettre en place un système vidéo pour les participants qui seront en distanciel ; du nombre élevé de participants des frais de restauration plus importants. Ce coût correspond aux coûts rencontrés par l'ensemble des fédérations sportives.

Dans un souci de simplification, seul un rapport d'activité — non soumis au vote — sera présenté lors de l'Assemblée générale électorale, laquelle sera clôturée le 21 décembre 2024, une fois les votes clos et les résultats de toutes les instances fédérales établis.

Yannick POUHEY déroule en suite l'ordre du jour de l'Assemblée générale électorale :

10 h 30 : Début des travaux

Allocution d'ouverture par le Président de la FFC

1. Rapport d'activités : les grandes tendances par le Secrétaire général
2. Intervention du Président du Conseil Fédéral
3. Rapport du Président de la Ligue Nationale du Cyclisme
4. Rapport de la Médecine Fédérale
5. Intervention du Directeur Technique National
6. Intervention des personnalités
7. Remise des médaillés d'or de la FFC

13 h : Pause déjeuner

14 h 30 : Reprise des travaux

8. Intervention du Président de la Commission de surveillance des opérations électorales : présentation du processus électoral
9. Prise de parole du-des-candidat-e-s à la présidence de la FFC
10. Présentation de la-des-liste(s) des candidat-s-es au Bureau Exécutif déposée(s) par les candidat-s-es à la présidence de la FFC
11. Présentation des candidat-e-s « Sportif Haut Niveau » au Bureau Exécutif *
12. Présentations des candidat-e-s au Conseil Fédéral
 - a. Collège General
 - b. Collège Médecin

- c. Collège Entraîneurs**
- d. Collège Arbitres**
- e. Collège « Sportifs de Haut Niveau » *

13. Intervention du Président de la Commission de surveillance des opérations électorales : présentation des opérations de vote

14. Clôture de l'Assemblée générale le 21 décembre 2024 à 12 heures 30

**Élus par la Commission des Sportifs de Haut Niveau.*

***Élus par leurs pairs.*

Yannick POUHEY tient à préciser que dans un souci d'équité, aucune prise de parole du Président de la FFC — en dehors de l'allocution d'ouverture — n'est programmée.

À l'issue d'un appel d'offres et de plusieurs tests effectués en interne, la FFC a retenu le système de vote GEDIVOTE qui est à la fois complet, simple d'utilisation et certifié par la CNIL. L'identifiant de vote sera envoyé par courriel, tandis que le mot de passe sera envoyé par SMS. La DSI n'aura absolument pas la main sur ces éléments. À noter que chaque votant recevra un numéro lui permettant de vérifier la bonne prise en compte de son vote. Les votes pour le Conseil Fédéral et le Bureau Exécutif seront arrêtés le 21 décembre 2024 à 9 heures et les résultats seront proclamés à 12 heures.

Le Président souhaite savoir de quelle manière les résultats seront proclamés.

Yannick POUHEY répond que la Commission de surveillance des opérations électorales diffusera un communiqué proclamant le résultat des élections, mais l'heure précise de communication n'est pas encore définie.

Gilles DA COSTA tient à signaler le principe d'étanchéité entre la Commission de surveillance des opérations électorales et la gouvernance en place. En conséquence, la Commission de surveillance des opérations électorales ne communiquera pas avec ladite gouvernance avant la proclamation des résultats. Il rappelle par ailleurs que le mandat de l'équipe actuelle perdure jusqu'au 2 janvier 2024 et un temps de transmission visant à assurer les pratiques de continuité de la FFC est prévu.

Le Président met aux voix l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 14 décembre 2024 exposé par Yannick POUHEY.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale du 14 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Process électoral

Didier MARCHAND évoque la difficulté d'interprétation des textes législatifs par rapport aux statuts fédéraux.

Gilles DA COSTA déclare qu'il appartient à la Commission de surveillance des opérations électorales d'arbitrer en cas de doute sur l'interprétation d'un texte et non à la gouvernance, car son arbitrage sera forcément contesté.

Yannick POUHEY poursuit avec le processus électoral et rappelle que cinq corps électoraux seront constitués :

- Les délégués régionaux et départementaux.
- Les délégués des clubs.
- Les arbitres.
- Les entraîneurs.
- Les SHN.

La totalité des électeurs pourra s'élever à 8 000 personnes, et il est absolument nécessaire d'inciter les différentes personnes concernées de s'inscrire sur les listes avant la date limite (le 16 novembre 2024) et d'aller voter : l'expression de l'avis de chacun est essentielle.

Michel CALLOT tient à souligner que le taux de participation des clubs sera un enjeu fédéral et collectif.

Gilles DA COSTA ajoute que la FFC a souhaité donner du temps aux électeurs pour qu'ils puissent exprimer leur vote, raison pour laquelle le vote s'étale sur plusieurs jours. À la faveur de cette organisation, le taux de participation devrait être maximisé, y compris dans les territoires ultramarins, mais il est évident que les différents élus fédéraux ont un rôle prescripteur sur l'acte de voter et sur les modalités de vote.

Jean-Claude ESNAULT demande si les membres du Conseil Fédéral de la mandature en cours seront invités à l'Assemblée générale électorale.

Yannick POUHEY répond par la positive.

Vincent MARGOTTON demande si les électeurs pourront rayer le nom d'un candidat dans les listes du Bureau Exécutif.

Yannick POUHEY répond par la négative. Les électeurs votent pour une liste. Cependant, en cas de plusieurs listes, la liste qui arrivera en tête des votes obtiendra 50 % des postes, tandis que les postes restants seront occupés par les candidats de l'ensemble des listes selon le principe de la proportionnelle. En conséquence, une liste battue pourra avoir un ou plusieurs postes au sein du Bureau Exécutif.

Jean-Claude ESNAULT demande si la question de la parité au sein du Conseil Fédéral et du Bureau Exécutif est prise en compte.

Yannick POUHEY répond par la positive.

XI. POINT ACTIVITÉ MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD évoque l'arrivée de Tristan HORREAUX au poste de directeur Marketing et Communication le 23 septembre 2024, dans des conditions quelque peu dégradées en raison de l'installation du Siège fédéral à l'IAT de Saint-Cyr.

Tristan HORREAUX fait part de sa fierté d'avoir intégré la FFC et souligne l'accueil bienveillant des équipes fédérales. Il adresse tous ses remerciements à Patrick CLUZAUD qui s'attèle à la bonne transmission des dossiers et lui apporte de précieux conseils.

Il relate son expérience dans les métiers de la communication, du marketing, du business développement et du digital. À ces compétences professionnelles, s'ajoute une connaissance technique du cyclisme consécutive à deux décennies de compétitions sur Route, à ses fonctions de président d'un club francilien et de président du Comité Départemental FFC de Paris entre 2020 et 2024.

Il évoque ensuite le bilan des Jeux olympiques Paris 2024 en matière de communication et tient à saluer le travail effectué par Ludivine DESMONT-MORNET :

- Des visuels affirmant la fierté de la FFC face aux performances de ses athlètes ont été déclinés sur plusieurs supports.
- La communauté digitale a été renforcée avec une couverture *live* pour faire vivre l'expérience de ces Jeux, avec notamment des interviews des athlètes. À la faveur de cette opération, l'audience de la FFC a progressé de 17 %. À date la Fédération compte près de 250 000 *followers* sur les réseaux sociaux.

S'agissant de la rentrée, plusieurs actions ont été déployées comme :

- Le lancement de Génération Cyclistes avec un kit pour promouvoir les Journées Portes Ouvertes des clubs fédéraux auprès du jeune public, un spot de publicité et une campagne digitale de promotion qui a recueilli 2 048 385 impressions sur Meta. 250 clubs ont participé à cette opération pour laquelle un bilan sera réalisé à la fin de la prise des licences.
- La Couverture des nombreux événements sportifs en France et à l'étranger :
 - Les Championnats du monde Route à Zurich avec 143 publications sur les réseaux sociaux.
 - Les Championnats de France BMX à Lempdes avec la présence de France Télévision, Eurosport et Vélo+.
 - Les Championnats du monde de VTT à Andorre lors desquels les athlètes ont contribué à la communication en relayant les posts de la Fédération.
 - Les Championnats d'Europe de Trial à Jeumont.

- L'annonce du lancement de la saison de Cyclo-cross.
- Les Championnats du monde Piste avec deux médailles obtenues.
- Le sujet de la sécurité et du partage de la route à la suite du décès de Paul VARRY. La FFC a tenu à rendre hommage à ce jeune homme tué par un automobiliste et à réaffirmé sa position au travers d'un communiqué de presse. À l'issue de sa diffusion, Nicolas ROUGEON a été invité à participer à une réunion animée par le Ministre des Transports à laquelle assistaient un nombre très limité de participants.
- La valorisation du bilan de grande qualité du Savoir rouler à vélo et de l'impact indéniable du Nouveau Cycle.

À noter que la plateforme Vélo+ qui diffuse les productions audiovisuelles des compétitions fédérales a engrangé à date plus d'un million de vues cumulées.

En ce qui concerne les élections fédérales du mois de décembre, un plan de communication a été mis en place en direction des clubs pour les informer, les rassurer et leur expliquer le scrutin.

Les principales informations concernant le Marketing et les partenariats sont les suivantes :

- Les contrats de plusieurs partenaires sont en cours de renouvellement avec la revalorisation du contrat du CIC, tandis que d'autres contrats sont l'objet d'une renégociation dans le cadre de la prochaine olympiade.
- La prise en main opérationnelle de FVE pour aligner les équipes FFC et Hopscotch afin de mettre à jour les offres marketing, de définir les axes et priorités de prospection pour les années 2025 et 2026.

Dans les prochaines semaines, les actions de communication concerneront la couverture des rendez-vous sportifs, et notamment les Championnats du monde de Cyclo-cross de Liévin dont la billetterie constitue un enjeu important. La communication s'attèlera également à mettre en valeur le dispositif des *fan zones*.

Les prochains challenges à relever par la Direction Marketing et Communication sont les suivantes :

- Les ressources propres de la FFC via les partenariats et les offres marketing.
- Le digital et les bases de données avec l'appui de la DSI.
- La joignabilité vers les clubs qui doit être améliorée.
- Les Championnats du monde de Liévin 2025.
- L'héritage des Jeux olympiques Paris 2024.

- Le développement de la marque FFC pour renforcer la fierté, la lisibilité des activités fédérales et le sentiment d'appartenance des parties prenantes.

Joël MARTINEZ s'enquiert du mode de diffusion de l'opération Génération Cyclistes en direction des clubs, car il semblerait que certains d'entre eux n'aient pas reçu les informations afférentes.

Tristan HORREAUX déclare ne pas avoir la réponse à cette question. Il apportera ultérieurement des éléments de réponses.

XII. QUESTIONS ET PROPOSITIONS ISSUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL

Question de Monsieur Christian LAZARINI

Nous venons de découvrir sur le site UCI au « Titre II, Épreuve Route », ce changement à la réglementation du « fonctionnement » des Academy U19. Ce changement serait applicable au 1^{er} janvier 2025.

Vous connaissez le fonctionnement actuel des Academy U19, que pensez-vous du fonctionnement actuel ? Que pensez-vous des conséquences des changements de la réglementation ?

Michel CALLOT juge cette question très pertinente. La FFC a exprimé son inquiétude auprès de l'UCI sur ce sujet et a fait part d'une proposition de régulation. Or, le Comité directeur a fait passer le texte cité par Christian LAZARINI de manière prématurée. La rédaction actuelle n'étant pas satisfaisante, le président de l'UCI a sollicité ses équipes pour que le texte en question soit remanié. Mais pour l'heure, la FFC ne dispose d'aucune information sur la nouvelle version.

Christian LAZARINI juge ces méthodes inacceptables. Le texte ayant été publié, les structures s'interrogent sur la manière dont elles doivent agir.

Michel CALLOT indique qu'il travaille sur ce dossier avec les équipes françaises.

Le problème d'adéquation existe entre le texte produit par l'UCI et le phénomène des Teams U19 qui nécessite un encadrement réglementaire dédié.

Questions de Monsieur Éric PIHET

1/ Quotas équipes DN

Depuis plusieurs années les quotas des équipes de DN BMX sont de 10 pilotes au maximum alors que dans toutes les autres disciplines de la FFC nous parlons de Quota minimum et non de Quota maximum ! Pourquoi cette différence alors que nous cherchons à harmoniser les disciplines ?

D'autre part nous demandons aux clubs de former de futurs champions, de s'organiser autour d'un label SEF, nous les encourageons à mettre en place des sports études et lorsque le travail est bien fait nous nous retrouvons sans place au sein de nos effectifs DN pour faire évoluer nos jeunes pilotes formés !

C'est pourquoi je demande de revoir ce point et de permettre aux clubs formateurs de pouvoir augmenter les effectifs DN avec des pilotes formés au club au sein de sections (SEF).

Joël MARTINEZ rappelle que le BMX compte actuellement 140 pilotes Élites, dont une centaine de pilotes masculins, pour 28 équipes DN (10 équipes en DN1 et 18 équipes en DN2). Chaque équipe dispose d'un maximum de dix pilotes, soit un volant potentiel de 280 pilotes Élites. Or, le total de pilotes Élites ne s'élève qu'à 140. Le déficit est donc particulièrement marqué.

La Commission Nationale ne souhaite pas ouvrir les quotas, afin d'éviter la création d'une importante disparité entre les équipes. De plus, les clubs SEF ne sont pas les seuls à avoir une capacité de formation : tous les clubs ont cette capacité — Sylvain ANDRÉ, Joris DAUDET et Romain MAHIEU ne sont pas issus d'un club SEF —, il importe là aussi de ne pas créer de disparité entre les clubs.

Éric PIHET rapporte la problématique des pilotes DN qui ne trouvent pas de place dans leur club en raison des quotas existants.

Joël MARTINEZ répond que si la formation est la priorité et l'intégration des jeunes que les clubs ont formés, il n'existe aucune interdiction à leur offrir les places qu'ils méritent : il convient juste de faire les choix appropriés.

Yannick POUEY demande à confirmer que, si un pilote qui ne fait pas partie de l'effectif déclaré d'une DN, il peut participer à une Coupe de France.

Joël MARTINEZ répond par la positive

2/ Pilotes étrangers

Aujourd'hui la Coupe de France BMX est sans doute l'une des épreuves les plus denses au monde cela bien entendu grâce aux pilotes français formés au sein de nos clubs ! Notre championnat attire de plus en plus de pilotes étrangers qui souhaitent venir se mesurer à la concurrence et de ce fait permettre à nos Français de progresser encore grâce à cette confrontation. Cependant dans la comptabilisation des points DN seul 1 pilote étranger peut scorer !

Je souhaiterais savoir si une évolution est prévue à ce niveau encore une fois pour s'aligner sur ce qui se fait dans les autres disciplines ? Passer à 2 pilotes étrangers me paraît une bonne évolution.

Joël MARTINEZ s'étonne de la succession de ces deux questions : le raisonnement lui semble incorrect.

À date, aucune évolution de la règle actuelle n'est prévue et aucune demande émanant d'autres équipes n'a été enregistrée.

Les pilotes français sont incontestablement les meilleurs mondiaux et la méthode actuelle a parfaitement démontré sa pertinence. Il serait regrettable de revenir sur ce système qui fonctionne et qui a conduit à un magnifique succès lors des Jeux olympiques de Paris 2024. Toutefois, il est certain que le niveau du BMX féminin peut sans aucun doute encore évoluer avec une potentielle ouverture.

Yannick POUEY tient à signaler que cette position a été prise en août 2023 de manière massive, soit un an avant les Jeux olympiques.

XIII. ÉPREUVES OFFICIELLES

Le Président indique que les nombreuses épreuves officielles 2025 et 2026 sont affichées sur le site Internet et qu'elles ont été transmises aux membres du Conseil Fédéral.

Il adresse tous ses remerciements à tous les participants de ce Conseil Fédéral, élus et salariés, pour le travail effectué tout au long de cette mandature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.

Le Président

Gilles ZOPPI

Le Secrétaire de séance

Didier MARCHAND